



COMMUNE DE MONTCLAR
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
ARRONDISSEMENT DE DIGNE LES BAINS

Communication de M. le Maire aux habitants de Montclar.

Faisant suite au Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune de Montclar, le Procureur Financier près cette chambre a mis en évidence des éléments qui pourraient permettre l'exercice de poursuites.

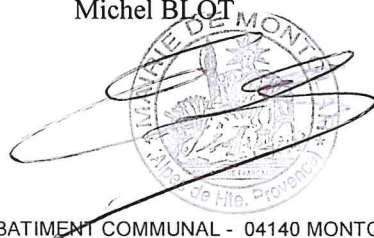
À la suite de quoi le Procureur de la République de Digne-les-Bains a communiqué à la commune un **Avis d'audience à Victime** invitant Monsieur le Maire de MONTCLAR, Michel BLOT à se présenter devant le Tribunal Correctionnel (salle d'audience pénale) de Digne les Bains, Chambre Correctionnelle, 6 place des Récollets le **3 septembre 2020 à 9 heures**.

Monsieur le Maire, Michel BLOT, représentant la commune et défendant les intérêts de celle-ci, assisté d'un avocat, sera entendu en qualité de victime dans le cadre d'une affaire de **Prise illégale d'intérêts aggravée impliquant Madame Michelle PIOLLE et Monsieur Thierry ALBANO**.

Il est expressément entendu que cette audience ne préjuge pas de l'affaire et que la présomption d'innocence doit pour le moment être préservée.

Le Maire

Michel BLOT



Montclar, le 27 février 2020